

# LES USAGERS TÉMOIGNENT...

*"C'est bien de pouvoir parler à quelqu'un de confiance et qui a l'habitude."*

Madame M. – 68 ans  
Tutrice de sa mère atteinte de la maladie d'Alzheimer  
hébergée en EHPAD

*"C'est complexe au début.  
C'est rassurant de savoir que des gens pourront  
m'éclairer."*

Monsieur T. – 48 ans  
Curateur de son fils

*"Je m'occupe seule de ma fille handicapée et je  
me demandais comment la protéger quand je ne  
serai plus là.  
Le service m'a expliqué les différentes  
possibilités."*

Madame H. – 55 ans

*"Curatelle, tutelle... je ne savais pas ce que ça  
impliquait précisément.  
Sur le site j'ai trouvé des infos claires sur les  
droits et les devoirs du mandataire et de la  
personne protégée."*

Monsieur P. – 25 ans  
Assistant social en foyer de vie

*"J'ai trouvé les coordonnées des médecins et du  
tribunal pour la demande de protection de ma  
grand-mère."*

Madame S. – 37 ans

– POUR LES FAMILLES –

**0 806 80 20 20** Service gratuit  
+ prix appel

PRENEZ RENDEZ-VOUS  
AU PLUS PRÈS DE CHEZ VOUS :



PROTECTION  
JURIDIQUE  
DES MAJEURS  
Hauts-de-France

– POUR TOUS –

SUR INTERNET :  
<http://protection-juridique.creaihdf.fr/>

PAR MAIL :  
[protection-juridique@creaihdf.org](mailto:protection-juridique@creaihdf.org)

Avec le soutien de



DRJSCS

Direction Régionale de la Jeunesse,  
des Sports et de la Cohésion Sociale

## TUTELLE, CURATELLE ?

Deux solutions pour vous aider :



Le service d'information et de  
soutien aux tuteurs familiaux



Le site d'information  
du CREAI Hauts-de-France

– POUR LES FAMILLES –



Le service d'information et de soutien aux tuteurs familiaux



## DES RÉPONSES DE PROFESSIONNELS



Un **accueil téléphonique** du lundi au vendredi



Des **rencontres individuelles** sur rendez-vous



Des **réunions d'information collectives**

UN SERVICE :  
GRATUIT,  
INDÉPENDANT,  
DE PROXIMITÉ.

0 806 80 20 20 Service gratuit + prix appel

### CES QUESTIONS VOUS CONCERNENT ?

- Comment **protéger un proche vulnérable** ? **Maintenant** ou **à l'avenir** ? Comment faire une **demande de protection** ?
- Vous êtes **tuteur ou curateur**. Quelles sont **vos obligations** ? (compte de gestion, inventaire de patrimoine, autorisations du juge)
- Quelles sont les **différences entre curatelle et tutelle** ? Quels sont les **droits des personnes protégées** ?



PROTECTION  
JURIDIQUE  
DES MAJEURS  
Hauts-de-France

– POUR TOUS –



Le **site d'information** du  
CREAI Hauts-de-France

## DES RÉPONSES EN LIGNE



Des **informations thématiques**



Un **annuaire** (tribunaux d'instance, médecins spécialistes, mandataires judiciaires à la protection des majeurs,...)



Une **foire aux questions**

DES INFOS :  
OBJECTIVES,  
GRATUITES,  
SANS INSCRIPTION.

<http://protection-juridique.creaihdf.fr>